

0630052P
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE C. ET P. VIRLOGEUX
1 RUE DU GENERAL CHAPSAL
63201 RIOM CEDEX
Tel : 0473646100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 54-1

Annule et remplace l'acte n° 54 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/03/2021

Réuni le : 06/04/2021

Sous la présidence de : Alain Cheraa

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

EMOP CONVENTION A COMPTER DU 01.01.2021

Cette convention est signée avec le lycée Ambroise Brugière et concerne les modalités de fonctionnement de l'Équipe Mobile d'Ouvriers Professionnels (EMOP) maintenance.

Les frais de fonctionnement et d'intervention seront désormais calculés proportionnellement aux heures d'intervention. (Auparavant, les interventions étaient facturées au réel (1,35 € / heure en 2020- prix révisable annuellement) mais les frais de fonctionnement généraux étaient facturés aux établissements adhérents sans proportionnalité.

Les modalités de paiement des frais de déplacements restent inchangées (au réel 0,21 € le km en 2020 prix révisable annuellement).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0